

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 31 - Association les Salins de Bregille - Restructuration - extension de la cuisine centrale -
Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille -
Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de
5 M €

Délibération n° 008393

Association les Salins de Bregille - Restructuration - extension de la cuisine centrale - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70% d'un emprunt d'un montant total de 5 M€

Rapporteur : M. Fabrice TAILLARD, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Association les Salins de Bregille pour la restructuration – extension de la cuisine centrale dans le cadre du projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille

Un projet d'extension du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille a été mené en partenariat avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est de construire un nouveau bâtiment et augmenter la capacité d'accueil du Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle de Bregille. L'extension permettra un accès amélioré aux soins, l'acquisition de nouveaux équipements de pointe, la mise en place de formations et le recrutement, à terme de 40 à 50 professionnels supplémentaires.

La 1^{ère} phase de travaux (2026/2027) intègre la construction neuve d'un nouveau plateau technique, la construction neuve d'un nouvel hôpital de jour et la restructuration-extension de la cuisine centrale desservant les établissements de l'association. Une 2^{ème} phase de travaux (2028/2029) est prévue pour la restructuration de l'hospitalisation complète et la végétalisation du parc.

La Caisse des Dépôts et Consignations a donc été sollicitée sur les opérations de construction d'un nouveau plateau technique de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle avec balnéothérapie (prêt de 8 M€), la construction neuve d'un nouvel hôpital de jour (prêt de 5 M€) et la restructuration-extension de la cuisine centrale (prêt de 5 M€). Ces trois opérations seront garanties par les collectivités locales à parité pour chacune des opérations (Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, Bloc Communal Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole).

L'Association Les Salins de Bregille sollicite la garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration – extension de la cuisine centrale dans le cadre du projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu la lettre d'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) jointe en annexe,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Besançon accorde sa garantie à hauteur de 16,70 % pour le remboursement d'un prêt Cohésion Sociale d'un montant total de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) souscrit par l'Association Les Salins de Bregille, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 835 000 € (huit cent trente-cinq mille euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt.

Ce Prêt constitué d'une Ligne de Prêt est destiné à financer la restructuration-extension de la cuisine centrale au sein du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Caractéristique : prêt Cohésion Sociale
- Montant du Prêt : 5 000 000 €
- Index : Taux du Livret A (TLA)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : TLA en vigueur à la date d'effet du contrat + marge 0,60 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que ce taux d'intérêt puisse être inférieur à 0.
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Préfinancement : 24 mois
- Règlement intérêts préfinancement : paiement périodique
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Taux de progressivité amortissement : 0 %
- Profil Amortissement : prioritaire (= constant)
- Mode révision : SR (Simple Révisabilité)
- Commission d'instruction (frais de dossiers) : 0,06 % du montant de l'emprunt
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle calculée sur courbe swap (J-40)
- Typologie Gissler : 1A

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : La Ville de Besançon s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : M. le Maire, ou son représentant, est autorisé à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

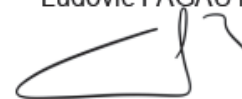
Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON



Dossier n° : U156722
Suivi par : **Kalima BELKACEM**
Tél. : 06 73 90 72 52
Courriel : Kalima.Belkacem@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
ASSOCIATION LES SALINS DE BREGILLE
7 CHEMIN DES MONTs DE BREGILLE HAUT
25000 BESANCON

Besançon, le 21 octobre 2025

Objet : CRRF : restructuration-extension Cuisine Centrale - Besançon (25)

Monsieur le Président,

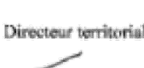
Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Le versement des fonds est conditionné comme suit : autorisation déblocage 25% de l'emprunt, le solde (75%) est soumis à la production de l'EPRD-PGFP 2026-2030 tenant compte des conditionnalités figurant dans le courriel de l'ARS du 2 juillet 2025 (le cas échéant intégration derniers arbitrages DGOS sur la dotation pédiatrique ainsi que des mesures d'efficacités).

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


François LAIGNEAU
Directeur Territorial


Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération

Caisse des dépôts et consignations
La City 4 rue Gabriel Plançon - 25044 Besançon cedex - Tél : 03 81 25 07 07
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  **@BanqueDesTerr**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Documents à produire et conditions préalables

Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- Attestation droits réels (modèle CDC joint)
- Délibération autorisant emprunt émanant de l'organe exécutif

Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

- Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
- Garanties exécutoires collectivités locales
- Permis de construire + attestation permis de construire purgé de tout recours (modèle CDC joint)

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale			
Enveloppe	-			
Montant	5 000 000 €			
Commission d'instruction	3 000 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,57 %			
TEG ¹	2,29 %			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois			
Index de préfinancement	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %			
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %			
Règlement des intérêts de préfinancement	Paieement périodique			
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle			
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent			
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365			
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans			
Index ²	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722

Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)

Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026

Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Phase d'amortissement (suite)				
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 1,7 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Type de garantie	Dénomination / Désignation	Prêt Cohésion Sociale							
		Montant Garanti (€)	Quotité (%)						
Collectivités locales	GRAND BESANCON METROPOLE	835 000,00	16,70						
Collectivités locales	DEPARTEMENT DU DOUBS	1 665 000,00	33,30						
Collectivités locales	CMNE DE BESANCON	835 000,00	16,70						
Collectivités locales	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1 665 000,00	33,30						

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Total des prêts CDC	5 000 000,00 €	100,00
Fonds propres	0,00 €	0,00
TOTAL des ressources	5 000 000,00 €	100,00